



ALGERIA
GREEN ENERGY
CLUSTER

CONVENTION

Entre

L'Université Mouloud Mammeri

de Tizi-Ouzou

Et

**Le Green Energy Cluster Algeria
(GEC Algeria)**



Préambule

L'Université Algérienne offre depuis des années un grand nombre de formations diplômantes pour la plupart académiques impliquant dans certains cas des difficultés pour les diplômés des difficultés pour s'insérer dans le milieu professionnel (entreprises et autres organismes de travail).

En effet l'enseignement académique prodigué à nos étudiants doit être enrichi et complété par des stages pratiques au sein du secteur industriel et socio-professionnel.

Ceci s'inscrit dans le cadre du nouvel arrêté ministériel n°1275 du 27 septembre 2022 du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique instituant le diplôme Startup et le diplôme innovant, brevet.

Les défis importants induits par les mutations nationales et mondiales doivent être pris en charge rapidement de manière réfléchie et concertée aussi bien par l'université que par ses partenaires du monde socioéconomique.

C'est dans cette optique que Le Green Energy Cluster Algeria Groupement et l'Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou s'engagent à œuvrer dès à présent par la signature de cette convention, en mettant l'accent sur des objectifs concrets, ciblés, simples et faciles à réaliser.

L'Université Mouloud Mammeri (UMMTO) est une Université multidisciplinaire avec un nombre très important d'étudiants répartis dans plusieurs spécialités au niveau licence et Master et Doctorat pouvant couvrir tous les besoins recherchés dans son environnement socio-économique. Par ailleurs l'UMMTO recèle 32 Laboratoires de Recherche Scientifique dans les différents domaines des Sciences et Technologies ainsi que des Sciences Economiques de Gestions, de Droit et Sciences Sociales ainsi que les Sciences Médicales.

De plus l'UMMTO dispose désormais d'un incubateur de startups, d'un Bureau de Liaison Entreprises Université (BLEU) et du Centre d'Appui à la Technologie et l'Innovation (CATI) fonctionnels.

Le Green Energy Cluster Algeria (GEC Algeria) Groupement (Ex Cluster Energie Solaire Groupement) est un organisme non lucratif composé d'entreprises, de centres de recherche, de laboratoires de recherche, d'écoles de formation qui cherchent à construire des synergies entre les différents acteurs activant dans les différentes parties de la chaine de valeur servant une stratégie industrielle, une stratégie de production d'énergie électrique et une stratégie de développement de services de bout-en bout pour le pays et la région.



Les deux entités entendent participer activement au déploiement des énergies renouvelables en Algérie et construire une offre la plus large possible incluant la R&D, la formation, la création de passerelles entre l'industrie et le monde académique en vue de développer des solutions innovantes pour le marché.

A cet effet, L'université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou-compte intégrer le GEC Algeria Groupement comme membre associé.

Les deux parties décident ce qui suit :



L'université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou représentée ci-après par abréviation «UMMTO», sise à HASNAOUA, représentée par le professeur **Ahmed BOUDA**, agissant au nom et pour le compte de L'université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou en qualité de Recteur.

D'une part,

Et

Le Green Energy Cluster Algeria Groupement désigné ci-après par l'abréviation « GEC Algeria », représenté par **M. Mehdi BENDIMERAD**, agissant au nom et pour le compte du GEC Algeria, en qualité de Président du Conseil d'Administration de GEC Algeria Groupement.

D'autre part,

Il a été décidé et arrêté ce qui suit :



Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les conditions générales et les modalités de mise en œuvre de la participation de L'université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou au sein du GEC Algeria comme membre associé.

Article 2 : Engagement des parties

Au titre de cette convention, les parties s'engagent à ce qui suit :

2.1- L'Université Mouloud Mammeri se charge a :

- Participer activement dans les groupes de travail, les initiatives et/ou les actions menées par GEC Algeria,
- Participer aux assemblées générales (ordinaires et/ou extraordinaires) de GEC Algeria,
- Proposer des thèmes, des actions ou des manifestations que GEC Algeria pourra soutenir ou prendre en charge ;
- Solliciter l'avis de GEC Algeria pour des thèmes de recherche et/ou des programmes de formation pour assurer l'adéquation Recherche – Industrie ;
- Diffuser l'information des activités du GEC Algeria au sein de L'Université Mouloud Mammeri et vice-versa,
- Participer à l'élargissement de la base du GEC Algeria au niveau régional en invitant les opérateurs économiques activant dans l'objet du GEC Algeria à le rejoindre.

2.2- GEC Algeria se charge a :

- Intégration systématique de L'Université Mouloud Mammeri dans toutes les actions du GEC Algeria,
- Intégration du représentant de L'Université Mouloud Mammeri dans les activités du GEC Algeria, dans les listes de diffusion selon les modes les plus appropriés (emails et réseaux sociaux),
- Partage des informations des membres pour faciliter les relations et faciliter des actions entre tous les membres ou entre des membres intéressés par un thème précis,
- Faciliter la relation avec les membres du GEC Algeria en vue d'accueillir des étudiants stagiaires au sein de leurs entités en vertu d'une convention de stage à signer entre les entités concernées issues du GEC Algeria et de L'Université Mouloud Mammeri. Etant entendu que le nombre et le profil de ces derniers ainsi que les thèmes de stage seront discutés et approuvés au préalable par les deux entités,
- Incitera ses membres à participer à des actions de sponsoring des événements scientifiques et techniques qu'organise L'Université Mouloud Mammeri et qui rentre dans les thèmes et activités du GEC Algeria et/ou de ses membres.
- Toute action de sponsoring éventuelle ferait l'objet d'un accord distinct entre les deux entités concernées.

Article 03 : Durée de la convention

Le présent accord est conclu pour une durée de trois (03) ans. Il est renouvelable par tacite reconduction, pour la même durée et dans les mêmes termes, sauf si l'une ou l'autre partie, exprime par écrit et à trois (03) mois de la date d'expiration de sa validité, son souhait de mettre fin au présent accord

Article 4 : Application des règles du GEC Algeria au membre associé

Le membre associé est tenu de respecter toutes les règles, les règlements qui ont été adoptés par les différentes assemblées générales (ordinaires et extraordinaires).

Le GEC Algeria facilitera l'accès à tous les PV des assemblées générales (ordinaires et extraordinaires) ainsi qu'au règlement intérieur.

Le règlement intérieur du Groupement est applicable au nouveau membre associé.

Article 5 : Désignation du représentant de L'université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou

L'université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou désignera son représentant au sein du GEC Algeria. Elle/sera le canal officiel de communication entre les deux parties.

L'université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou pourra le changer en informant les structures du GEC Algeria.

Article 6 : Entrée en vigueur

La présente convention entrera en vigueur et produira tous ses effets :

- à compter de sa date de signature par les deux parties
- l'accord de principe du Conseil d'Administration du GEC Algeria.
- Fait en deux exemplaires originaux.

L'Université Mouloud Mammeri
de Tizi-Ouzou

Green Energy Cluster Algeria
Groupement

01 FEV. 2023 Ahmed Bouda

01 FEV. 2023
جامعة مولود معمري
تيزي وزو
الإستاذ: بودة أحمد

Mehdi Bendimerad

01 FEV. 2023

Mehdi Bendimerad

